

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 février 2025

Commune
de AZÉ
41100

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
30/01/2025

En exercice	Présents	Votants
14	9	13

OBJET DE LA
DELIBERATION

N° 2025-11 Convention relative au parcours arts visuels et patrimoine avec la CATV

Envoyé en préfecture le :

1 3 FEV. 2025

Déposé en ligne le

1 3 FEV. 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six du mois de février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, LANDRÉ Béatrice,
Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric, MARCO Benjamin,

Absentes excusées : Mme JOLY-LAVRIEUX Martine qui a donné pouvoir à Mme GUILLOU Sylvie,
Mme MOTTIER Catherine qui a donné pouvoir à M. LELEU Eric,
Mme RENOU Christelle qui a donné pouvoir à Mme LANDRÉ Béatrice,
Mme BIGOT Valérie qui a donné pouvoir à M. GAUTHIER Cédric,

Absent non excusé : M. TYTGAT Loïc

M_r GAUTHIER Cédric est désigné secrétaire de séance.

Mme le Maire informe que la commune d'Azé va participer à la poursuite des actions du projet culturel de la CATV avec la réalisation d'un parcours liant l'art et le patrimoine qui se déploiera sur les communes d'Azé, Lancé, Saint-Firmin-des-Prés et Vendôme à l'été 2025. Cette exposition de bannières sera le support de médiations que réalisera l'artiste pour échanger avec le public durant la création de l'œuvre et la durée de l'exposition.

Le bureau communautaire a délibéré le 2 décembre 2024 pour l'accueil de l'œuvre de Rémy BOULAY (Stek) sur le site du lavoir situé sur la résurgence du Boulon.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu les statuts de la communauté Territoires Vendômois ;

Vu la délibération n° TVB20241202-12 du bureau communautaire du 2 décembre 2024 relative à la convention relative au parcours arts visuels et patrimoine sur la commune de Vendôme ;

Vu la délibération du bureau communautaire du 27 janvier 2025 autorisant Madame Ingrid CHARTIER-MALECOT à signer les conventions ;

Il vous est proposé :

- D'approuver les termes de la convention ci-jointe ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

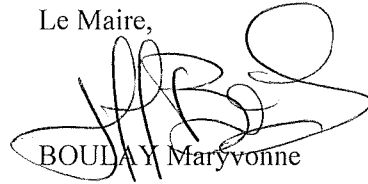
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal,

DECIDENT :

- D'approuver les termes de la convention ci-jointe ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance



GAUTHIER Cédric